

ont pu être éternelles, tandis que d'autres ont pu avoir un législateur. Mais la terre a été formée à partir des matériaux éternels ; elle a été faite pour être habitée et Dieu l'a peuplée de la création qu'il avait lui-même faite» (dans *Journal of Discourses*, 19:286).

Ici encore, comme dans la question de la relativité du temps (voir Notes et commentaire sur D&A 130:4-7), les révélations du prophète sont confirmées

par les physiciens modernes. Dans la première moitié du dix-neuvième siècle, la plupart des savants croyaient que la matière pouvait être créée et détruite. Mais maintenant les physiciens sont d'accord pour dire que la matière et l'énergie ne sont que des formes différentes de la même chose, et que si l'on peut convertir la matière en énergie ou l'énergie en matière, ni l'une ni l'autre ne peut être créée ou détruite.

## Le mariage : une alliance éternelle

## Section 132

### Cadre historique

Le prophète Joseph Smith avait parlé du mariage éternel à William Clayton en mars 1843, deux mois avant que la révélation se trouvant dans Doctrine et Alliances 132 ne fût écrite, et il est évident que dès 1831 le prophète connaissait la volonté du Seigneur concernant le mariage plural au sein de la nouvelle alliance éternelle (voir *History of the Church*, 5 : xxix). Il discutait de la doctrine avec son frère Hyrum en la présence de William Clayton lorsque Hyrum dit : «Si tu écris la révélation sur le mariage céleste, je la prendrai et la lirai à Emma, et je crois que je peux la convaincre de sa véracité et tu auras dorénavant la paix» (*History of the Church*, 5 : xxxii).

Le prophète consentit et dit à William Clayton de prendre du papier pour écrire ; mais à la «demande urgente» de son frère que le prophète utilise l'ourim et le toummim pour se rappeler la révélation exacte, Joseph répondit qu'il n'avait pas besoin de cet instrument, «car il connaissait la révélation du commencement à la fin» (*History of the Church*, 5 : xxxii). Quand il eut fini de dicter, William Clayton la relut lentement et Joseph dit qu'elle était exacte.

L'évêque Newel K. Whitney entendit lire la révélation et demanda au prophète Joseph Smith la permission de la faire copier. Avec l'approbation du prophète, l'évêque Whitney envoya le lendemain Joseph C. Kingsbury pour la copier. Les frères Kingsbury et Clayton comparèrent la copie ligne par ligne avec l'original et la trouvèrent correcte.

La révélation avait été reçue avant juillet 1843, date à laquelle elle fut écrite pour la première fois, mais elle ne fut rendue publique que lorsque Orson Pratt, sous la direction du président Brigham Young, la proclama le 29 août 1852. La révélation fut finalement mise dans les Doctrine et Alliances en 1876. Smith et Sjodahl font remarquer que la révélation comporte deux grandes sections : «La première, comprenant les versets 3 à 33, traite essentiellement du principe du mariage céleste, le mariage pour le temps et toute l'éternité ; la deuxième, contenant les versets restants, traite du mariage plural. La doctrine du mariage céleste reste en vigueur ; la pratique du mariage plural fut abandonnée lorsque l'Église, assemblée en conférence le 6 octobre 1890, accepta le *Manifeste* du président Woodruff» (Commentary, p. 821 ; voir aussi Cadre historique de la déclaration officielle n° 1).

### Notes et commentaire

#### D&A 132:1,2. «Puisque tu m'as interrogé»

«Cette déclaration introductrice montre que le prophète avait prié avec ferveur au sujet de la question du mariage comme il le faisait pour les sujets qui l'intriguaient et pour lesquels il désirait connaître la vérité. Il ne comprenait pas comment les patriarches, ainsi que David et Salomon, pouvaient trouver grâce aux yeux du Seigneur alors qu'ils vivaient d'une manière contraire à certaines règles morales modernes, et il demanda au Seigneur de l'éclairer. B. H. Roberts (*History of the Church*, vol. V, introduction p. 29) pense que c'est en 1831, alors que le prophète étudiait la vie des patriarches de l'Ancien Testament dans le courant de sa révision de la Bible, qu'il fut poussé à faire la prière dont il est question au premier verset et reçut la réponse contenue dans cette section ; elle ne fut cependant pas mise par écrit à ce moment-là» (Smith et Sjodahl, Commentary, p. 121).

#### D&A 132:1. Qu'est-ce qu'une concubine ?

*Concubine*, mot couramment utilisé dans l'Ancien Testament, a été défini comme suit par Bruce R. McConkie : «Dans les temps anciens elles étaient considérées comme des *épouses secondaires*, c'est-à-dire des épouses qui n'avaient pas le même rang, dans le système de caste qui régnait à l'époque, que les femmes qui n'étaient pas appelées concubines. Il n'y avait pas de concubines dans le cadre du mariage plural dans notre dispensation, parce que le système de caste qui faisait que certaines épouses étaient désignées comme telles n'existait pas» (*Mormon Doctrine*, pp. 154, 155).

#### D&A 132:3-6. «Si tu ne respectes pas cette alliance, tu seras damné»

La «nouvelle alliance éternelle» (D&A 132:4) est l'alliance du mariage céleste, comme l'a clairement dit le président Spencer W. Kimball : «Bien qu'il n'y ait que relativement peu de gens dans ce monde qui le comprennent, la nouvelle alliance éternelle est l'ordonnance du mariage dans le saint temple, effectuée par les dirigeants dûment constitués qui détiennent les clefs authentiques et autorisées. Cette merveilleuse bénédiction est accessible aux hommes et aux

femmes de cette terre» («Les temples et le mariage éternel», *L'Étoile*, janvier 1975, p. 4).

On peut sentir l'importance d'accepter cette alliance par l'accent que le Seigneur met dans les expressions suivantes :

«Tous ceux à qui cette loi est révélée doivent y obéir» (D&A 132:3).

«Si tu ne respectes pas cette alliance, tu seras damné» (verset 4).

«Nul ne peut rejeter cette alliance et... entrer dans ma gloire» (verset 4).

«Tous ceux qui veulent avoir une bénédiction de moi respecteront la loi» (verset 5).

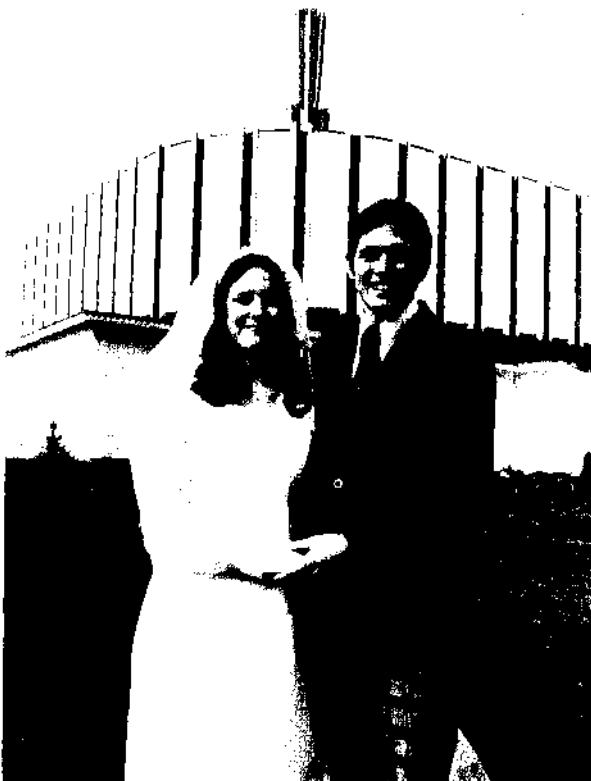
«Celui qui en reçoit une plénitude [de ma gloire] doit respecter et respectera la loi» (verset 6).

La quintuple répétition d'une idée en quatre versets doit montrer à quel point le Seigneur tient à rendre cette doctrine frappante pour l'esprit des saints. Le président Kimball a insisté avec force sur la façon dont les saints doivent considérer ce commandement (voir Notes et commentaire sur D&A 131:4), car ceux qui rejettent cette alliance sont vraiment damnés ou arrêtés dans leur progression éternelle parce qu'ils n'héritent pas les bénédictions de l'accroissement éternel.

#### **D&A 132:4. Ceux qui n'ont pas l'occasion de se marier dans cette vie seront-ils damnés ?**

Le président Spencer W. Kimball a parlé directement à ceux qui n'auront peut-être pas l'occasion de se marier dans cette vie :

«Je suis conscient des jeunes gens et des jeunes filles qui semblent ne pas avoir réussi à atteindre l'accomplissement total. Certains sont allés en mission ; certains ont terminé leurs études. Et cependant, ils ont



*Les saints des derniers jours respectent la nouvelle alliance éternelle du mariage*

passé le temps où ils sont le plus susceptibles de se marier. Le temps s'est écoulé, et bien qu'encore agréables, désirables et efficaces, ils se trouvent seuls.

«C'est à vous que je dis ceci : vous apportez beaucoup au monde en servant votre famille, l'Église et le monde. Vous devez vous rappeler que le Seigneur vous aime et que l'Église vous aime. A vous, femmes, nous pouvons dire seulement qu'il n'est pas en notre pouvoir de décider des sentiments et des affections des hommes, mais que nous prions pour que vous puissiez trouver cet accomplissement. Et, en attendant, nous vous promettons que, en ce qui concerne l'éternité, pas une âme ne sera privée des bénédictions éternelles, riches et élevées pour quoi que ce soit qui ne dépend pas de cette personne, que le Seigneur ne faille jamais à sa promesse et que toute personne juste recevra en son temps tout ce à quoi elle a droit et qu'elle n'a pas perdu par sa faute. Nous encourageons les hommes et les femmes à rester soignés, à bien se vêtir et à rester informés de ce qui se passe dans le monde, à rester attirants sur le plan mental, spirituel, physique et surtout moral, et ils peuvent se fier beaucoup aux promesses du Seigneur pour ces bénédictions célestes» («L'importance du mariage céleste», *L'Étoile*, juillet 1980, p. 4).

#### **D&A 132:7. Qu'est-ce que signifie être «scellé par le Saint-Esprit de promesse» ?**

Dans une explication approfondie du rôle du Saint-Esprit, Bruce R. McConkie commente ce verset comme suit :

«Le Saint-Esprit est promis aux saints au baptême ; ou, en d'autres termes, il est le Saint-Esprit de promesse, ce nom et titre exalté signifiant que la promesse de la réception du Saint-Esprit, comme le jour de la Pentecôte, est le plus grand don que l'homme puisse recevoir dans la mortalité.

«Le don du Saint-Esprit est le droit, basé sur la fidélité, à la compagnie constante de ce membre de la Divinité ; il est conféré avec la promesse que nous recevons la révélation et que nous serons sanctifiés si nous sommes loyaux et fidèles et vivons de manière à nous qualifier pour la compagnie de ce Saint-Esprit qui ne demeure pas dans un temple impur (1 Corinthiens 3:16,17 ; 6:19 ; Mosiah 2:37 ; Héliaman 4:24). La réception de la promesse est conditionnelle ! Si, après avoir reçu la promesse, nous gardons le commandement, nous obtenons la compagnie de ce membre de la Divinité et pas autrement.

«Une des fonctions confiées et déléguées au Saint-Esprit est de sceller, et les expressions suivantes veulent dire la même chose :

«Être scellé par le Saint-Esprit de promesse.

«Être justifié par l'Esprit.

«Être approuvé par le Seigneur et

«Être ratifié par le Saint-Esprit.

«En conséquence tout acte qui est scellé par le Saint-Esprit de promesse est un acte qui est justifié par l'Esprit, qui est approuvé par le Seigneur, qui est ratifié par l'Esprit saint. . .

«La loi du Seigneur à cet égard, telle qu'elle est révélée à Joseph Smith, est : [D&A 132:7].

«Par exemple cela signifie que le baptême, la participation à la Sainte-Cène, l'imposition des mains aux malades, le mariage et toutes les ordonnances que l'homme contracte avec le Seigneur plus tous les

autres «contrats, alliances, liens, obligations, serments, vœux, actes, unions, associations ou promesses» doivent être accomplis en justice par et pour les gens qui sont dignes de recevoir la bénédiction indiquée, sinon tout ce qui se fait ne lie ni ne scelle dans l'éternité.

«Puisque le Consolateur connaît toutes choses» (D&A 42:17), il s'ensuit qu'il n'est pas possible de «mentir au Saint-Esprit et d'obtenir ainsi une bénédiction que l'on n'a pas gagnée ou que l'on n'a pas méritée, comme Ananias et Saphira l'apprennent à leurs dépens (Actes 5:1-11). Et ainsi cette dispensation que tout doit être scellé par le Saint-Esprit de promesse pour avoir une quelconque «validité, vertu ou force dans et après la résurrection des morts» (D&A 132:7) est le système qu'utilise le Seigneur pour traiter avec tous les hommes d'une manière totalement impartiale et pour donner à tous les hommes exactement ce qu'ils méritent, n'y ajoutant ni n'en retirant» (*Doctrinal New Testament Commentary*, 3:333-335; voir aussi Notes et commentaire sur D&A 76:53; 131:5).

#### **D&A 132:7. Qui détient toutes les clefs de la prêtrise ?**

William Critchlow, fils, parlant en conférence générale, a dit : «Il n'y a qu'un mortel à la fois qui a le droit de détenir toutes les clefs de la prêtrise relatives au royaume de Dieu. Le président de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours est cet homme» (dans *Conference Report*, avril 1963, p. 32, voir aussi Notes et commentaire sur Doctrine et Alliances 21:4.5). Le prophète peut confier ses pouvoirs de scellement à d'autres, comme les autres Autorités générales ou les servants du temple, mais c'est toujours lui qui détient les clefs, et nul ne peut se les attribuer.

#### **D&A 132:8-14. «Tout ce qui est dans le monde. . . ne demeure[ra] pas»**

«La vérité importante qui est enseignée ici, c'est que toutes les institutions de ce monde qui ne sont pas fondées sur la loi divine, mais qui sont érigées par l'ingéniosité de l'homme cesseront d'exister. . . les gouvernements faits par l'homme seront effacés comme les châteaux de sable que les enfants construisent sur la plage sont balayés par la marée. Les religions et les Églises faites par l'homme seront englouties dans la mort. On n'en verra pas la moindre trace sur les rives de l'éternité. Les coutumes et les habitudes sociales qui ne sont pas sanctionnées par Dieu ne continueront pas. D'autre part, toutes les institutions fondées sur la parole de Dieu resteront à toute éternité. L'Église restera. La famille restera. Toutes les organisations dont Dieu est l'Auteur sont éternelles» (Smith and Sjodahl, *Commentary*, p. 824).

#### **D&A 132:13-18. «Si un homme épouse une femme en ce monde»**

Après avoir cité Doctrine et Alliances 132:13, le président Spencer W. Kimball a dit :

«Comme c'est définitif! Comme c'est effrayant! Nous savons bien que la mort ne met pas fin à notre existence puisque nous savons que nous continuons à vivre, mais comme c'est effrayant de se rendre compte que le mariage et la vie de famille, si douce et si heureuse dans tant de foyers, finiront avec la mort parce que nous ne suivons pas les instructions de Dieu, ou parce que nous rejetons sa parole quand nous la comprenons.

«Il est clair dans l'annonce du Seigneur que les justes, hommes et femmes, recevront les récompenses de leurs actes. Ils ne seront pas damnés dans la terminologie communément acceptée, mais souffriront de beaucoup de limitations et de privations et n'atteindront jamais le royaume le plus élevé s'ils n'obéissent pas. Ils deviendront des serviteurs au service de ceux qui ont obéi à toutes les lois et ont vécu tous les commandements.

«[Le Seigneur] continue ensuite, parlant des excellentes personnes qui ont vécu dignement, mais n'ont pas validé leurs contrats :

«Car ces anges ne se sont pas conformés à ma loi; c'est pourquoi, ils ne peuvent s'accroître, mais restent séparés et célibataires, sans exaltation, dans leur état sauvé, à toute éternité, et dès lors, ils ne sont pas dieux, mais anges de Dieu, pour toujours et à jamais» (D&A 132:17).

«Quelle existence fermée et limitée! Et nous nous rendons de nouveau compte, quand nous y pensons, que c'est de nos jours dans cette vie ici-bas, dans cette mortalité, que c'est le moment de nous préparer à rencontrer Dieu. Comme elle sera solitaire et stérile la prétendue béatitude des célibataires dans l'éternité! Comme c'est triste d'être séparés, seuls et à part dans toute l'éternité alors que l'on pouvait, en remplissant les conditions requises, avoir un mariage heureux, scellé pour l'éternité dans un temple par l'autorité appropriée et continuer ainsi dans une joie, une progression et un développement sans cesse croissants vers la divinité. . .

«Êtes-vous disposés à mettre en danger vos éternités, la poursuite de votre grand bonheur, votre privilège de voir Dieu et de demeurer en sa présence? Par manque de recherche, d'étude et de méditation, par préjugé, malentendu ou manque de connaissance, êtes-vous disposés à perdre ces grandes bénédictions et ces grands privilèges? Êtes-vous disposés à vous rendre veuve pour l'éternité ou veuf pendant des siècles sans fin, un être isolé, séparé, qui vivra seul et servira les autres? Êtes-vous disposés à abandonner vos enfants lorsqu'ils mourront ou lorsque vous expirez et à faire d'eux des orphelins? Êtes-vous disposés à traverser, seul et solitaire, l'éternité alors que toutes ces joies, les plus grandes que vous ayez jamais connues dans la vie, pourraient vous être données en surplus, accentuées, multipliées et rendues éternelles? Êtes-vous disposés, avec les Sadducéens, à ignorer et à rejeter ces grandes vérités? Je vous prie sincèrement de prendre un peu de temps aujourd'hui pour peser le pour et le contre et ensuite de vous mettre au travail, dans la prière, afin de faire de votre mariage heureux un mariage éternel. Vous, nos amis, nous vous en prions, n'ignorez pas cet appel. Je vous en prie, ouvrez les yeux et voyez, débouchez-vous les oreilles et entendez» (*L'Étoile*, janvier 1975, p. 6).

#### **D&A 132:16. A quel point est-il important d'être marié dès maintenant par l'autorité appropriée ?**

James E. Talmage écrit que «dans la résurrection on ne se mariera pas ni ne donnera en mariage; car les questions relatives à l'état marital doivent être réglées avant ce moment-là, selon l'autorité de la Sainte Prêtrise, qui détient le pouvoir de sceller en mariage pour le temps et l'éternité» (*Jésus le Christ*, p. 668; voir aussi Matthieu 22:30; Marc 12:25).

---

**D&A 132:19–22. Comment obtient-on la plénitude de la gloire de Dieu ?**

Dans les révélations des Doctrine et Alliances se trouvent toutes les lois nécessaires à l'exaltation. La section 132 révèle la loi de l'exaltation, qui est le mariage céleste, basé sur la réalisation des autres étapes nécessaires à la vie éternelle : la foi, le repentir, le baptême, la prêtrise et ainsi de suite. La réalisation du mariage céleste est le processus par lequel il faut contracter et respecter des alliances. Les alliances sont des contrats entre parties ; elles ne deviennent valides que lorsque les deux parties s'acquittent de leurs engagements respectifs. Une alliance constitue une relation du type «si. . . , alors. . . » : si certaines conditions sont remplies, alors on reçoit certaines promesses. Les versets 19 à 22 constituent une condition de ce genre.

---

Si le couple	alors il
1. se marie conformément à la parole et à la loi du Seigneur	1. héritera «de trônes, de royaumes, de principautés, de pouvoirs, de dominations, de toutes les hauteurs et profondeurs» (verset 19).
2. est marié par quelqu'un qui a les clefs de la prêtrise	2. passera «devant les anges» vers son exaltation (verset 19)
3. fait sceller son mariage par le Saint-Esprit de promesse	3. sera des dieux pour toute l'éternité (voir verset 20)
4. demeure dans l'alliance (verset 19)	4. Connaîtra «la continuation des vies» (verset 22)

---

Certains membres de l'Église croient erronément que le mariage au temple remplit les conditions de l'alliance. Le mariage au temple n'accomplit que les deux premières conditions de l'alliance. Respecter l'alliance au point que le Saint-Esprit scelle les promesses du mariage éternel sur le couple nécessite l'engagement de toute une vie vis-à-vis de la justice (voir Notes et commentaire sur D&A 132:7). Bruce R. McConkie a enseigné que «le baptême est la porte du royaume céleste ; le mariage céleste est la porte de l'exaltation dans le plus haut ciel du monde céleste (D&A 131:1–4). Pour obtenir le salut après le baptême, il est nécessaire de garder les commandements de Dieu et de persévérer jusqu'à la fin (2Néphi 31:17–21) ; pour obtenir l'exaltation après le mariage céleste, il est nécessaire de maintenir le même dévouement et la même justice. Ceux qui sont mariés dans les temples pour l'éternité, savent que la cérémonie elle-même conditionne expressément la réception de toutes les bénédictions promises à la fidélité dont feront dorénavant preuve le mari et la femme.

«L'affermissement de sa vocation et de son élection est une *ajoute* au mariage céleste et résulte du dévouement immuable et parfait à la cause de la justice. Ceux qui sont mariés au temple ne peuvent en aucune circonstance obtenir l'exaltation s'ils ne gardent les commandements de Dieu et ne respectent l'alliance du mariage qu'ils ont contractée» (*Mormon Doctrine*, p. 418).

---

**D&A 132:19. Qu'est-ce que le livre de vie de l'Agneau ?**

Bruce R. McConkie explique que «dans un sens littéral, le *livre de vie* ou *livre de vie de l'Agneau*, est le registre tenu dans le ciel qui contient les noms des fidèles et le compte rendu des alliances et des actes faits dans la justice (D&A 128:6,7 ; Psaumes 69:28 ; Apocalypse 3:5 ; 21:27). Le livre de vie est le livre qui contient le nom de ceux qui hériteront la vie éternelle, c'est le livre de la vie éternelle (Daniel 12:1–4 ; Hébreux 12:23 ; D&A 76:68 ; 132:19). C'est le livre des noms des sanctifiés, à savoir ceux du monde céleste» (D&A 88:2). Le nom des saints fidèles est écrit dans le livre de vie pendant qu'ils sont encore dans la mortalité (Luc 10:20 ; Philippe 4:3 ; *Enseignements*, p. 5). Mais ces noms sont effacés en cas de méchanceté (Apocalypse 13:8 ; 17:8 ; 22:19)» (*Mormon Doctrine*, p. 97 ; l'expression «sang innocent» est expliquée dans Notes et commentaire sur D&A 132:27).

---

**D&A 132:22–25. Qu'est-ce que «la continuation des vies» et «les morts» ?**

Bruce R. McConkie enseigne : «Ceux qui obtiennent la vie éternelle (exaltation) obtiennent aussi les *vies éternelles*, ce qui veut dire que dans la résurrection ils ont un «*accroissement*» éternel, «une *continuation des postérités*», une «*continuation des vies*». Leur postérité spirituelle continuera aussi innombrable que les étoiles ; ou, si vous deviez compter le sable au bord de la mer, vous ne pourriez pas les compter» (D&A 131:1–4 ; 132:19–25, 30, 55)» (*Mormon Doctrine*, p. 238 ; voir aussi Notes et commentaire sur D&A 131:4).

Le président Joseph Fielding Smith explique en outre que «le terme «mort» mentionné ici désigne l'exclusion de tous ceux qui rejettent l'alliance éternelle du mariage : c'est pourquoi le pouvoir de l'exaltation et la continuation de la postérité leur est refusée. Se voir refuser une postérité et l'organisation familiale conduit aux «morts» ou à la fin de l'accroissement dans la vie à venir» (*Church History and Modern Revelation*, 2:360 ; voir aussi McConkie, *Mormon Doctrine*, p. 283).

---

**D&A 132:26,27. Le mariage au temple assure-t-il l'exaltation, de quelque façon que l'on vive ?**

Certains ont cherché à faire dire à ce verset qu'une fois qu'on est marié au temple on est assuré de l'exaltation. C'est à ce genre de raisonnement que Pierre en avait quand il parlait des gens qui tordaient les Écritures «pour leur propre perdition» (2Pierre 3:16). Le président Harold B. Lee dit qu'un mariage au temple *peut* être rendu parfait et scellé pour l'éternité, mais que la cérémonie elle-même ne donne pas de garantie : «Certains personnes entretiennent l'idée erronée que si elles peuvent, d'une façon ou d'une autre, entrer dans la Maison du Seigneur et être mariées, elles sont assurées de l'exaltation quoi qu'elles fassent, et elles citent la section 132, verset 26. Mais ce n'est pas cela que le Seigneur veut dire. Le Seigneur assure l'exaltation à ceux qui commettent des erreurs, s'ils se repentent» (*Cram for Life's Final Examination*, Brigham Young University Speeches of the Year, Provo, 5 janvier 1954, p. 7).

Le président Joseph Fielding Smith fait le commentaire suivant :



Pour obtenir la vie éternelle on doit garder les alliances que l'on fait dans le temple

«Le verset 26 de la section 132 est le passage le plus déformé des Écritures. Le Seigneur n'a jamais promis à quiconque qu'il pourra entrer dans l'exaltation sans l'esprit de repentance. Bien que la repentance ne soit pas citée dans ce passage, elle est – et elle doit être – impliquée. Il me paraît étrange que tout le monde soit au courant du verset 26, mais il semble qu'on n'ait jamais vu ou entendu parler de Matthieu 12:31, 32 où le Seigneur nous dit en substance la même chose que ce que nous trouvons au verset 26, section 132. . .

«Nous devons donc en conclure que ceux dont il est question au verset 26 sont ceux qui, ayant péché, se sont *pleinement repentis* et sont disposés à payer le prix de leurs péchés, sinon les bénédictions de l'exaltation ne leur seront pas données. Il est absolument nécessaire qu'ils se repentent pour obtenir le pardon, et la personne qui a péché doit être purifiée» (*Doctrines du salut*, 2:96, 97).

La clef du passage est «et qu'ils sont scellés par le Saint-Esprit de promesse» (D&A 132:26). Ce scellement est lié à l'affermissement de la vocation et de l'élection (voir Notes et commentaire sur D&A 76:53; 131:5; 132:7).

Parlant spécifiquement de cette promesse dans Doctrine et Alliances 132:26, Bruce R. McConkie dit :

«L'affermissement de la vocation et de l'élection suit le mariage céleste et en découle. La vie éternelle n'existe pas et ne peut pas exister pour un homme ou une femme seuls, parce que, de par sa nature même, elle consiste en la continuation de la cellule familiale dans l'éternité. C'est ainsi que la révélation sur le mariage parle à la fois du mariage céleste (dans lequel sont données les promesses conditionnelles de la vie éternelle) et de l'affermissement de sa vocation et de son élection (dans laquelle sont données les promesses inconditionnelles de la vie éternelle) dans une seule et même phrase, phrase qui dit aussi que ceux qui commettent des péchés (sauf le meurtre dans lequel ils versent le sang innocent) après avoir été scellés pour la vie éternelle obtiendront quand même leur exalta-

tion. Tel est le langage: «Alors» – c'est-à-dire lorsque leur vocation et leur élection auront été affermies – [D&A 132:19,20 citées].

«Ensuite la révélation [D&A 132:26] parle de l'obéissance dont découle la vie éternelle et, parlant toujours du mariage céleste et de l'affermissement de la vocation et de l'élection, elle dit: «En vérité, en vérité, je te le dis, si un homme épouse une femme selon ma parole et qu'ils sont scellés par le Saint-Esprit de promesse, selon mon commandement c'est-à-dire s'ils ont à la fois été mariés et ont affermi leur vocation et leur élection. . . ils se lèveront. . . dans la première résurrection et entreront dans leur exaltation»» (*Doctrinal New Testament Commentary*, 3:343, 344).

Si quelqu'un a vu sa vocation et son élection affermies et que cette promesse a été scellée par le Saint-Esprit de promesse, poursuit frère McConkie, cela ne signifie pas qu'il peut pécher impunément: «*Et si ceux dont la vocation et l'élection ont été affermies commettent plus tard des péchés graves? Supposons qu'ils apostasient ou mènent une vie de péché? Ou combattent la vérité et se rebellent contre Dieu: qu'arrivera-t-il alors?*

«Il va de soi que tous les hommes commettent le péché avant et après le baptême et, d'ailleurs, avant et après que leur vocation et leur élection aient été affermies. Il n'y en a eu qu'un seul qui était sans péché: le Seigneur Jésus qui était le propre Fils de Dieu.

«C'est ainsi que dans la révélation qui annonce l'établissement de l'Église rétablie de nos jours, le Seigneur dit: «Il est toujours possible que l'homme déchoie de la grâce et s'éloigne du Dieu vivant. C'est pourquoi, que l'Église prenne garde et prie toujours de peur de tomber en tentation. Oui, et que même ceux qui sont sanctifiés prennent garde aussi» (D&A 20:32–34).

«Les prophètes et les apôtres à partir d'Adam et d'Enoch et tous les hommes, qu'ils soient purifiés et sanctifiés du péché ou non, sont toujours sujets au péché et, de fait, le commettent. C'est le cas même lorsque les hommes ont eu les visions de l'éternité et ont été scellés par ce Saint-Esprit de promesse qui affermit leur vocation et leur élection. Puisque ces élus ont la promesse certaine de la vie éternelle, et puisque «rien d'impur ne peut entrer dans le royaume du Père» (3Néphi 27:19) «ou demeurer en sa présence» (Moïse 6:57), qu'advient-il des péchés commis après que l'on a été scellé pour la vie éternelle?

«Il est évident que les lois du repentir sont toujours d'application, et plus une personne est éclairée, plus elle cherche le don du repentir et plus elle s'efforce de se libérer du péché chaque fois qu'elle n'obéit pas à la volonté divine et devient assujettie si peu que ce soit au maître du péché qui est Lucifer. Il s'ensuit que les péchés de ceux qui craignent Dieu et qui sont justes sont continuellement pardonnés parce qu'ils se repentent et cherchent à se rapprocher du Seigneur chaque jour et à chaque heure.

«En fait la bénédiction supplémentaire de voir affermir sa vocation et son élection est elle-même un encouragement à éviter le péché et une protection pour qu'on ne le commette plus. En suivant ce long chemin d'obéissance et d'épreuve qui leur a permis de parvenir à une si grande bénédiction, les saints sanctifiés ont acquis une façon de vivre qui évite le péché et encourage la justice. C'est ainsi que le Seigneur a dit: «Je vous donne Hyrum Smith comme patriarche pour qu'il détienne les bénédictions de scellement de mon

Église, à savoir le Saint-Esprit de promesse par lequel vous êtes scellés au jour de rédemption, afin que vous ne tombiez pas malgré l'heure de la tentation qui peut arriver pour vous» (D&A 124:124).

«Mais supposons que de telles personnes apostasient et que l'esprit de repentir les quitte – ce qui est une éventualité rare et dont on n'a quasiment jamais entendu parler – si cela devait quand même arriver, que se passerait-il? La réponse est – et les révélations et les enseignements du prophète Joseph Smith l'expliquent – qu'ils doivent alors subir eux-mêmes le châtiment de leurs péchés, car le sang du Christ ne les purifie pas. Où s'ils commettent le meurtre ou l'adultère ils perdent leur héritage promis parce que ces péchés ne sont pas couverts par les promesses de scellement. Ou s'ils commettent le péché impardonnable, ils deviennent fils de perdition» (*Doctrinal New Testament Commentary*, 3:342, 343).

---

#### **D&A 132:26. Que sont les tourments de Satan?**

Voir Notes et commentaire sur Doctrine et Alliances 78:12.

---

#### **D&A 132:27. Qu'est-ce que le blasphème contre le Saint-Esprit?**

Voir Notes et commentaire sur Doctrine et Alliances 76:31, 35, 37–39.

---

#### **D&A 132:27. Qu'est-ce que le «sang innocent»?**

Dans son utilisation scripturaire, l'expression «sang innocent» a une signification plus spécifique que dans l'usage normal. En fin de compte, comme l'a fait res-

sortir Bruce R. McConkie, le seul sang vraiment innocent est celui du Sauveur: «Le sang innocent est celui du Christ; ceux qui commettent le blasphème contre le Saint-Esprit, qui est le péché impardonnable (Matthieu 12:31,32), ce faisant «crucifient de nouveau, pour leur part, le Fils de Dieu et le déshonorent publiquement (Hébreux 6:6). Ce sont, en d'autres termes, des gens qui auraient crucifié le Christ tout en sachant parfaitement qu'il était le Fils de Dieu» (*Doctrinal New Testament Commentary*, 3:345).

D'autres Écritures enseignent que ceux qui martyrisent les serviteurs du Seigneur versent aussi le sang innocent (voir Mosiah 17:10; D&A 135:4; voir aussi la déclaration du président Joseph Fielding Smith dans Notes et commentaire sur D&A 76:35). En d'autres termes, ceux qui combattent les prophètes combattent en réalité celui que les prophètes servent. Ainsi donc si le meurtre, quel qu'il soit, est un péché extrêmement grave, tous ceux qui commettent le meurtre ne se rendent pas coupables de verser «le sang innocent», devenant ainsi fils de perdition.

---

#### **D&A 132:29–33. «Va, et fais les œuvres d'Abraham»**

Dans ces versets, le Seigneur répond à la question originale du prophète sur le point de savoir si Abraham et les autres patriarches d'autrefois avaient le droit d'avoir des épouses plures (voir D&A 132:1). Le Seigneur commence par dire qu'Abraham est maintenant entré dans son exaltation parce qu'il a reçu fidèlement les promesses et les commandements du Seigneur. Les mêmes promesses sont offertes aux saints modernes et le Seigneur commande qu'eux aussi doi-



*Ceux qui désirent la vie éternelle doivent suivre le Seigneur en toutes choses comme Abraham*

vent «faire les œuvres d'Abraham». Ce n'est pas un commandement de se livrer au mariage plural (ce commandement est donné aux versets 34 à 37), mais plutôt le commandement que les saints reçoivent les alliances et les commandements de Dieu avec la même foi et la même justice qu'Abraham. Et puisque Abraham est arrivé à l'exaltation, on peut le prendre pour modèle de son programme personnel, comme l'a dit le président Spencer W. Kimball :

«Abraham fut fidèle à Dieu à tous les égards. On a souvent cité la fois où Abraham donna à Dieu la dîme de tout. Pensez-vous que c'était plus facile pour Abraham d'être juste que ce l'est pour vous? Soupçonnez-vous en votre for intérieur qu'Abraham a reçu un peu d'aide supplémentaire du Seigneur pour pouvoir devenir un homme grand et juste? Ou croyez-vous que nous pouvons tous devenir comme Abraham si nous apprenons à mettre Dieu au premier plan de notre vie? Je vous témoigne que nous pouvons devenir comme Abraham qui maintenant, grâce à sa vailance, est entré dans son exaltation et est assis sur son trône (D&A 132:39). Une telle exaltation est-elle une bénédiction réservée aux seules Autorités générales, ou aux présidents de pieu, ou aux présidents de collège ou aux évêques? Non. C'est une bénédiction réservée à tous ceux qui veulent se préparer en abandonnant leurs péchés, en recevant véritablement le Saint-Esprit dans leur vie et en suivant l'exemple qu'Abraham a donné.

«Si les membres de l'Église pouvaient seulement avoir autant d'intégrité, d'obéissance, de révélations, de foi et de service qu'Abraham! Si les parents recherchaient les bénédictions qu'Abraham a recherchées! Alors ils pourraient recevoir des révélations, des alliances, des promesses et des récompenses éternelles comme celles qu'Abraham a reçues» («L'exemple d'Abraham», *L'Etoile*, décembre 1975, p. 5).

#### **D&A 132:34,65. «Sara donna Agar pour femme à Abraham»**

La meilleure manière de comprendre ces versets, c'est de lire tout d'abord Genèse 16:1-3 qui montre que Sara suivait une coutume de l'époque. Comme elle ne pouvait pas avoir d'enfant, elle donna sa servante à son mari afin de pouvoir obtenir «un fils par elle» (verset 2). Cette révélation du Seigneur montre cependant que Dieu commanda à Abraham d'accepter la recommandation de Sara de prendre Agar comme épouse.

#### **D&A 132:37. «Ils sont entrés dans leur exaltation»**

Bruce R. McConkie ajoute une information importante à ce verset : «Ce que nous disons pour Abraham, Isaac et Jacob, nous le disons aussi pour Sara, Rebecca et Rachel, les épouses qui se tinrent à leurs côtés et avec eux furent loyales et fidèles en toutes choses. Les hommes ne sont pas sauvés tout seuls et les femmes n'obtiennent pas de plénitude éternelle autrement que dans et par la continuation de la cellule familiale dans l'éternité. Le salut est une affaire de famille» («Mothers in Israël and Daughters of Zion», *New Era*, mai 1978, p. 37).

#### **D&A 132:38,39. «Et ils ne péchèrent qu'en ces choses qu'ils n'avaient pas reçues de moi»**

Dans le cas de David, ce passage est une allusion claire à Bath-Chéba, femme d'Urie, que David prit sans la permission du Seigneur.

L'histoire de David est une tragédie et une leçon pour tous les enfants de Dieu, car il est l'exemple de l'homme qui passa de la plus haute faveur auprès de Dieu à l'abîme de la perversité. Il avait tout ce que cette vie pouvait offrir, mais, par la négligence et la désobéissance, il perdit même l'exaltation et le droit d'avoir éternellement la compagnie de son Père céleste. Bruce R. McConkie explique les circonstances spéciales qui causèrent le châtement de David.

«Quant au fait que le pouvoir de scellement ne peut pas sceller un homme pour la vie éternelle s'il commet plus tard le meurtre et verse ainsi le sang innocent (non dans ce cas le sang du Christ, mais le sang de toute personne tuée illégalement et par méchanceté) le Prophète dit : «Un assassin, par exemple, quelqu'un qui verse le sang innocent, ne peut pas avoir le pardon. David rechercha soigneusement, dans les larmes, la repentance auprès de Dieu pour le meurtre d'Urie. Mais il ne pouvait l'obtenir qu'en passant par l'enfer : il reçut la promesse que son âme ne serait pas laissée en enfer.

«Bien que David fût roi, il n'obtint jamais l'esprit et le pouvoir d'Élie et la plénitude de la prêtrise; et la prêtrise qu'il reçut et le trône et le royaume de David lui seront enlevés et donnés dans les derniers jours à un autre du nom de David suscité dans son lignage» (*Enseignements*, pp. 274, 275). Ainsi, même si la vocation et l'élection d'un homme ont été afferries, s'il commet ensuite le meurtre, toutes les promesses sont sans effet et il va dans un royaume téléste (Apocalypse 21:8; D&A 76:103) parce que quand il a été scellé pour la vie éternelle, c'était avec une réserve. Le scellement ne devait pas s'appliquer en cas de meurtre» (*Doctrinal New Testament Commentary*, 3:347).

#### **D&A 132:41-44. Le péché d'adultère**

Smith et Sjodahl écrivent : «Le Prophète, dans sa prière à ce sujet, avait demandé au Seigneur de lui dire sur quelle base les patriarches étaient justifiés dans leurs relations domestiques, et la réponse fut la définition de l'adultère donnée ici. Le mariage plural, dit la révélation en substance, n'est pas l'adultère, mais violer l'alliance du mariage, c'est commettre ce péché, dont le châtement est la destruction (versets 41, 52); mais Dieu lui-même exécutera ce jugement (verset 54)» (*Commentary*, p. 833).

#### **D&A 132:46. Le scellement d'un mariage au temple peut-il être rompu?**

Les membres de l'Église doivent bien comprendre que le pouvoir de sceller est aussi le pouvoir de délier. Ce pouvoir est détenu par le président de l'Église comme il l'a été dans toutes les dispensations (voir Matthieu 16:19). A propos de ce pouvoir de sceller et d'annuler les scellements de mariage au temple, Bruce R. McConkie écrit : «A proprement parler, il n'existe pas de *divorce au temple*; les divorces de notre époque sont des affaires civiles traitées par les tribunaux du pays. Mais après le divorce civil de personnes qui ont été mariées dans le temple pour l'éternité, si les circonstances sont suffisamment graves pour le justifier,

---

le président de l'Église a le pouvoir d'annuler les scelllements précédemment faits. Il détient les clefs et le pouvoir de lier et de délier sur la terre et dans le ciel (Matthieu 16:19; D&A 132:46; *Doctrine du salut*, vol. 2, p. 87)» (*Mormon Doctrine*, pp. 110,11).

---

#### **D&A 132:46. Le président de l'Église peut-il pardonner les péchés ?**

En fin de compte, Dieu seul peut pardonner les péchés mais, sous l'inspiration, un serviteur du Seigneur peut annoncer que Dieu a pardonné les péchés. L'évêque ou d'autres dirigeants de la prêtrise ont aussi pour intendance d'accorder le pardon au nom de l'Église pour les péchés graves, mais le pardon du Seigneur ne peut venir que de Dieu par révélation. Bruce R. McConkie explique cette doctrine :

«La révélation du Seigneur est toujours nécessaire pour retenir ou remettre les péchés. Puisque c'est Dieu qui doit purifier l'âme humaine, l'utilisation des pouvoirs de sa prêtrise pour ce faire doit être autorisée et approuvée par lui, et cette approbation vient par révélation de la part de son Saint-Esprit. Dans beaucoup de cas, dans notre dispensation, le Seigneur a annoncé par révélation que les péchés de certaines personnes étaient pardonnés (D&A 60:7; 61:2; 62:3; 64:3). En conséquence s'il dit à ses apôtres d'agir pour lui par révélation, utilisant son pouvoir, qui est la prêtrise, et de retenir ou de remettre les péchés, ils le font et leurs actes en fait sont les siens. Voir Matthieu 16:13-20; 17:1-9; 18:18.

«Ce même pouvoir apostolique se trouve toujours dans l'Église vraie, et c'est pour cela que nous voyons le Seigneur dire à Joseph Smith : «Je t'ai conféré les clefs et le pouvoir de la prêtrise. . . et les péchés de celui à qui tu les remets sur la terre seront éternellement remis dans les cieux; et les péchés de celui à qui tu les retiens sur la terre seront retenus dans les cieux» (D&A 132:45,46)» (*Doctrinal New Testament Commentary*, 1:857,58).

Le président Spencer W. Kimball explique le rôle joué par l'évêque dans le processus du pardon : «Le délinquant doit demander le pardon de l'Église par l'entremise de son évêque. Aucun prêtre, aucun ancien n'est autorisé à agir dans ce sens pour l'Église. Le Seigneur a un plan logique et ordonné. Chaque âme dans les pieux reçoit un évêque qui, en vertu de l'ordre même de son appel et de son ordination, est un «juge en Israël». L'évêque est notre meilleur ami terrestre. Il écoute les problèmes, juge de leur gravité, en ce qu'il évalue le degré de la repentance et décide si elle suffit pour justifier un pardon final. Il fait cela en tant que représentant terrestre de Dieu, le maître médecin, le maître psychologue, le maître psychiatre. Si la repentance est suffisante, il peut écarter le châtiement, ce qui revient à accorder le pardon. L'évêque ne prétend pas à l'autorité d'absoudre les péchés, mais il partage le fardeau, écarte le châtiement, soulage la tension et la pression; et il peut assurer la continuation de l'activité. Il gardera toute l'affaire absolument confidentielle» («Message du président Kimball concernant la morale», *L'Étoile*, avril 1981, p. 198).

---

#### **D&A 132:49,50. L'exaltation assurée à Joseph Smith**

Le prophète Joseph Smith reçut la promesse de la vie éternelle : il vit affermir sa vocation et son élection.

Dieu fait la même promesse à tous ses enfants s'ils lui obéissent. Le verset 50 explique pourquoi le prophète Joseph a reçu cette promesse. Il était disposé à tout sacrifier. Il fut chassé et persécuté, traîné devant les tribunaux, arraché à sa famille et à ceux qui lui étaient chers, et tout cela parce qu'il avait témoigné que les cieux n'étaient pas fermés et que Dieu parle à ses enfants. Le prophète Joseph est le grand exemple dans notre dispensation de la façon dont les fils et les filles de Dieu doivent se conduire (voir Notes et commentaire sur D&A 131:5).

---

#### **D&A 132:50-56. Qu'est-ce qui est commandé à Emma de ne pas prendre ?**

Aucune indication n'est donnée ici ni ailleurs sur ce que le Seigneur avait commandé au prophète Joseph Smith d'offrir à sa femme, mais le contexte semble indiquer que c'était une épreuve spéciale de la foi semblable à la grande épreuve de la foi d'Abraham quand le Seigneur lui commanda de sacrifier Isaac. Au-delà de cela il est inutile de spéculer, car le texte est silencieux; toutefois Emma reçut d'autres conseils du Seigneur, notamment le commandement de recevoir «toutes celles qui ont été données à mon serviteur» (D&A 132:52), d'obéir à la voix du Seigneur (voir verset 53) de «demeurer attachée» au prophète (verset 54) et de lui pardonner ses transgressions (voir verset 56). Le Seigneur donna aussi des avertissements en cas de rejet de ses commandements et des promesses s'ils étaient respectés.

Le président Wilford Woodruff, qui fut un des proches du prophète Joseph Smith, dit qu'Emma nia plus tard que Joseph eût pratiqué le mariage plural : «Emma Smith, veuve du prophète, a prétendu, paraît-il, jusque sur son lit de mort que son mari n'avait rien à voir avec l'ordre patriarcal du mariage, mais que c'était Brigham Young qui avait inventé cela. Je témoigne devant Dieu, les anges et les hommes que Joseph Smith a reçu cette révélation et je témoigne qu'Emma Smith a donné son mari en mariage à plusieurs femmes pendant qu'il était vivant, femmes dont certaines vivent aujourd'hui dans cette ville et dont certaines sont peut-être présentes dans cette assemblée qui, si elles y étaient invitées, confirmeraient mes paroles. Mais voici que nous entendons de nos jours publication sur publication déclarer que Joseph Smith n'avait rien à voir avec cela. Joseph Smith lui-même a organisé toutes les dotations de notre Église et les a révéllées à l'Église, et il a reçu toutes les clefs des Prêtrises d'Aaron et de Melchisédek des mains de ceux qui les détenaient pendant qu'ils étaient dans la chair et qui les détiennent dans l'éternité» (dans *Journal of Discourses*, 23:131).

---

#### **D&A 132:59. Comment Aaron a-t-il été appelé ?**

Bruce R. McConkie écrit : «L'appel d'Aaron au ministère lévitique est l'exemple parfait du choix d'officiers légaux pour accomplir l'œuvre du Seigneur; depuis ce jour-là, la légalité de l'administration sacerdotale est déterminée par le point de savoir si celui qui professe exercer un ministère a été appelé de Dieu comme le fut Aaron» (Hébreux 5:4; D&A 27:8; 132:59), c'est-à-dire par révélation et par ordination et avec l'approbation de l'ensemble des véritables adorateurs du Seigneur» (*Mormon Doctrine*, p. 9).

**D&A 132:60–64. La loi de la prêtrise**

«La vérité est répétée ici que tout ce que l'on fait au nom de Dieu selon sa loi et sous sa direction ne peut être péché. Ce que la loi humaine considère comme

crime peut être ou ne pas être un péché du point de vue divin. Parfois un innocent meurt sur le calvaire parce que des criminels ont agi comme juges et jury» (Smith and Sjodahl, Commentary, p. 835).

# L'appendice du Seigneur aux Doctrine et Alliances

## Section 133

## Cadre historique

Le 1er novembre 1831 une conférence spéciale de l'Église eut lieu à Hiram, en Ohio. Beaucoup de révélations avaient été précédemment reçues du Seigneur et la compilation de ces révélations en vue de leur publication fut un des principaux sujets approuvés à la conférence (voir Cadre historique de D&A 1). Le recueil devait être intitulé le *Livre des commandements*; mais tous les exemplaires de ce livre, sauf quelques-uns, furent détruits par les émeutiers du comté de Jackson (voir Cadre historique de D&A 98). Comme d'autres révélations furent reçues par la suite, un nouveau recueil fut publié en Ohio et appelé les Doctrine et Alliances.

Le prophète Joseph Smith prit note de la décision de la conférence: «Il avait été décidé par la conférence qu'Oliver Cowdery porterait les commandements et les révélations à l'Indépendance en vue de leur impression et que je les arrangerais et les préparerais pour son départ qui devait se faire pour, ou si possible avant le 15 du mois [novembre]. Il y avait à ce moment-là beaucoup de choses que les frères désiraient connaître à propos de la prédication de l'Évangile aux habitants de la terre et concernant le rassemblement; et pour marcher dans la vraie lumière et être instruits d'en haut, le 3 novembre 1831, j'interrogeai le Seigneur et reçus la révélation importante qui suit, qui a été ajoutée depuis au livre des Doctrine et Alliances et a été appelée l'appendice [D&A 133]» (*History of the Church*, 1:229).

John A. Widtsoe explique que «l'appendice [D&A 133] complète l'introduction [D&A 1]. Ensemble les deux sections couvrent le contenu du livre sous forme condensée. Un appendice est quelque chose que l'auteur estime devoir ajouter pour amplifier ce qui se trouve dans le livre, mettre l'accent dessus, le renforcer ou en expliquer un peu plus complètement le contenu» (*Message of the Doctrine and Covenants*, p. 17).

Le dixième article de foi résume quelques-uns des grands thèmes présentés par le Seigneur dans cette révélation.

## Notes et commentaire

### D&A 133. Un recueil d'idées-clefs

Toute l'Écriture constitue une grande trame dans laquelle s'entremêlent et s'interpénètrent les concepts de l'Évangile. Il semble que le but du Seigneur en écrivant les Écritures n'était pas de réunir les idées par

sujets, mais de les disperser partout dans les écrits sacrés un peu ici et un peu là. Seule la recherche et l'étude diligente des Écritures ainsi arrangées peuvent permettre de parvenir à une compréhension complète. Plus on se plonge dans les Écritures, plus on se familiarise avec la langue et les idées qui déclenchent une foule d'associations. L'expression «allonger notre foulée» (voir D&A 133:8, 16, 37) est devenue une notion si familière pour beaucoup de saints des derniers jours qu'il suffit de dire «allonger» et la plupart des saints peuvent instantanément compléter la formule.

La section 133 contient un nombre particulièrement grand d'idées-clefs de ce genre qui présupposent la connaissance d'autres Écritures. La section est écrite dans une sorte de sténographie littéraire. Si on ne connaît pas des idées scripturaires telles que la venue du Seigneur dans son temple (voir D&A 133:2), Babylone (voir les versets 4–7, 14), la parabole des dix vierges (voir le verset 10), l'histoire de la femme de Lot (voir le verset 15), l'Agneau debout sur la montagne de Sion (voir le verset 18) ou le moment où Jésus se tiendra sur le mont des Oliviers (voir le verset 20), il y aura beaucoup de choses que l'on ne comprendra pas dans ce que le Seigneur dit dans cette section. C'est pourquoi le commentaire de cette section va se concentrer sur le cadre de ces Écritures-clefs pour aider le lecteur à mieux apprécier les idées qui les sous-tendent.

### D&A 133:1,16. A qui le Seigneur adresse-t-il cette révélation?

La révélation s'adresse aux membres de l'Église (voir D&A 133:1) et aux habitants de la terre (voir le verset 16). Comparez ces versets à la préface donnée à la même conférence (voir D&A 1:1–4).

### D&A 133:2. Le Seigneur est-il soudain venu dans son temple?

Le temps du verbe utilisé au verset 2 montre que l'apparition du Seigneur était encore future en novembre 1831.

Orson Pratt a répondu à la question concernant la venue du Seigneur dans son temple: «Nous lisons dans les Écritures la vérité divine que le Seigneur notre Dieu doit venir dans son temple dans les derniers jours. . . il est écrit au troisième chapitre de Malachie: «et soudain entrera dans son temple le Seigneur que vous cherchez». Il n'était pas question ici de la première venue du Messie le jour où il parut dans la chair, mais cela désigne ce temps merveilleux appelé les derniers jours où le Seigneur aura de nouveau une